

MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

RAPPORT DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous transmettre les informations requises au regard de la situation financière de la municipalité de Bouchette.

1- ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2012

Le vérificateur externe, la firme Piché & Lacroix CPA inc, avait confirmé que pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, la municipalité réalisait un surplus de 179 297\$, ce qui portait le surplus accumulé non affecté à 215 852\$ et le surplus accumulé affecté à 224 218\$.

2- INDICATIONS PRÉLÉMINAIRES POUR L'ANNÉE 2013

Les prévisions budgétaires 2013 indiquaient l'équilibre entre les revenus et les dépenses. Il nous apparaît réaliste d'annoncer que ce résultat anticipé devrait se concrétiser avec une marge positive.

3- ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR 2014

L'article 954 du Code municipal édicte au conseil de procéder à sa planification budgétaire de l'exercice financier suivant, à cette période de l'année.

Les orientations suivantes guideront les membres du conseil dans les choix budgétaires qui mèneront à l'adoption du budget 2014 :

- A) Nous entendons poursuivre nos actions afin de mettre encore plus en valeur les multiples attraits culturels et touristiques de notre municipalité.
- B) Nous terminerons les travaux de modernisation des équipements du système de distribution de l'eau potable. En ce qui concerne l'usine de traitement des eaux usées, des réparations seront effectuées aux équipements de fonctionnement.
- C) Advenant le renouvellement de la subvention relative à la taxe d'assise sur l'essence, nous allons pouvoir débiter la réfection des rues du village par section et continuer à améliorer nos chemins municipaux.
- D) Amélioration de la qualité de vie de nos jeunes, en rénovant et agrandissant le Centre Quatre Saisons.
- E) Avec la livraison du camion incendie auto pompe prévue au début de l'année, nous allons mettre l'emphase sur du soutien technique en vue de soutenir les pompiers volontaires dans l'amélioration de leurs connaissances.
- F) Du côté environnement, nous allons continuer le travail déjà entrepris car nous avons à cœur la santé de nos cours d'eau.

4- LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En 2013, le traitement versé aux élus de la municipalité représente, pour le maire, 7768.80\$ en rémunération et 3884.28\$ à titre d'allocation de dépenses, alors que les conseillers reçoivent 2589.52\$ en rémunération et 1294.76\$ à titre d'allocation de dépenses.

5- ATTRIBUTION DES CONTRATS 2013

Des contrats ont été octroyés en 2013. Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ est déposée, en annexe, avec le présent rapport ainsi que la liste des contrats de 2000\$ conclus au cours de l'année avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$. Ces listes peuvent être consultées au bureau municipal.

6- CONCLUSION

La séance du conseil en vue de l'adoption du budget 2014 devrait se tenir le 19 décembre prochain.

Je remercie la population de Bouchette pour leur confiance et ce, pour un deuxième mandat. Je salue le travail de mes collègues conseillères et conseillers qui ont travaillé avec beaucoup de motivation à l'amélioration des services et au développement de la municipalité. Suite aux dernières élections, une nouvelle équipe est en place et nous travaillerons tous ensemble à continuer cette amélioration. J'exprime également ma vive satisfaction aux employés municipaux pour leurs loyaux services. Merci à l'équipe de pompiers volontaires pour leur disponibilité et leur excellent travail. Merci aux membres du Comité des loisirs pour leur implication bénévole.

Un merci spécial aux citoyens oeuvrant au sein des différents organismes municipaux.

Je profite de l'occasion pour adresser mes salutations les plus cordiales à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de Bouchette.

Réjean Major
Maire